



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISPEC du 26 février 2020

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du Syndicat, le vingt-six février 2020, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 19 février 2020

Date de l'affichage : 19 février 2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : BORELLY Jacques, CAMUS Alain, PASCAL Florent, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, MICHEL Jean-Marc, COULANGE François, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, LHOTE Alain, MANIFACIER Christian, RISSE Michel.

Etaient excusés : SARMEJEANNE Evelyne, MERCIER Jean-Claude (pouvoir à MICHEL Jean-Marc), PLATON Géraldine (pouvoir à MANIFACIER Christian), THIBON Hubert (pouvoir à LAPIERRE Marie-Jeanne).

Etait absent : TOUREL Jean-Luc

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2019 (CS202002001)

Le Président donne la parole à Mr CAMUS Alain, 2ème Vice-Président du SISPEC afin qu'il expose le Compte administratif 2019. Mr CAMUS précise qu'il est en total concordance avec le Compte de Gestion du perceuteur.

Celui-ci fait état des résultats suivant :

- 1 688 509,32 € en recettes et 1 686 640,06 € en dépenses d'exploitation dégageant ainsi un excédent de 1 869,76 €
- 1 483 101,12 € en recettes et 876 809,54 € en dépenses d'investissement dégageant ainsi un excédent de 606 291,58 €
- 418 546,23 € en dépenses et 16 000,00 € en recettes de restes à réaliser en investissement à reporter sur le prochain budget.

Mr Le Président est invité à quitter la salle.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion du perceuteur.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL (CS20200200)

Après l'adoption du Compte Administratif 2019, Monsieur Le 2ème Vice-Président propose l'affectation du résultat de cet exercice.

Considérant l'excédent de fonctionnement de 1 903 809,15 €, l'excédent total de financement de 612 561,51 €, le 2ème Vice-Président propose d'affecter 1 903 809,15 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat tel que proposé

Objet : LANCEMENT DE MARCHES PUBLICS (CS202002003)

Le Président informe l'assemblée qu'un certain nombre de marchés publics arrivent à leur terme cette année et que pour une bonne continuité de service, il convient de relancer les consultations.

Le bureau s'est penché sur cette question et voici les propositions qui en découlent :

- **Marché d'acquisition de compteurs :**
Marché à bons de commandes en procédure adaptée sans minimum, d'une durée d'un an renouvelable jusqu'à 3 fois pour un montant maximum de commande de 89 999,99 € HT.
- **Marché de contrôles réglementaires :**
Consultation simple pour le contrôle réglementaire de toutes les installations électriques et techniques du SISPEC. Marché d'un an renouvelable jusqu'à 3 fois pour un montant de prestation inférieur à 40 000 € HT.
- **Marché de maîtrise d'œuvre travaux Eau et Assainissement pour les opérations inférieures à 300 000 € HT de travaux :**
Marché en procédure adaptée à bons de commandes sans minimum d'une durée d'un an renouvelable jusqu'à 3 fois pour un montant maximum de commande de 89 999,99 € HT.
- **Marché de réparations urgentes de fuites et travaux Eau et Assainissement pour opérations inférieures à 30 000 € HT :**
Marché en procédure adaptée à bons de commandes sans minimum d'une durée d'un an renouvelable jusqu'à 3 fois pour un montant maximum de commande de 800 000,00 € HT.
- **Marché Gros travaux Eau et Assainissement pour opérations comprises entre 30 000 € HT et 300 000 € HT :**
Marché en procédure adaptée à bons de commandes sans minimum d'une durée d'un an renouvelable jusqu'à 3 fois pour un montant maximum de commande de 3 000 000,00 € HT.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, APROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le lancement des consultations proposées par le Président et les membres du Bureau

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 (CS202002004)

Le Président donne la parole à Mr COUALNGE François, 3ème Vice-Président du SISPEC afin qu'il expose le Compte administratif 2019. Mr COULANGE précise qu'il est en total concordance avec le Compte de Gestion du percepteur.

Celui-ci fait état des résultats suivant :

- 124 408,56 € en recettes et 62 392,38 € en dépenses d'exploitation dégageant ainsi un excédent de 62 016,18 €
- 77 162,05 € en recettes et 69 684,20 € en dépenses d'investissement dégageant ainsi un excédent de 7 477,85 €
- 70 694,09 € en dépenses de restes à réaliser en investissement à reporter sur le prochain budget.

Mr Le Président est invité à quitter la salle.
Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

APROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion du percepteur.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE (CS202002005)

Après l'adoption du Compte Administratif 2019, Monsieur Le 3ème Vice-Président propose l'affectation du résultat de cet exercice.

Considérant l'excédent de fonctionnement de 73 114,71 €, le besoin total de financement de 48 685,04 €, le 3ème Vice-Président propose d'affecter 48 685,04 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé et 24 429,67 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

APROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat tel que proposé

Objet : REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE ST GENEST DE BEAUZON, INSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRET (CS202002006)

Le Président rappelle que par délibération du Comité Syndical du 3 décembre 2019 n° CS201912008 LE Comité Syndical a acté la reprise des emprunts des budgets annexes assainissement collectif des communes lui ayant transféré la compétence.

Concernant la Commune de St Genest de Beauzon, l'emprunt n° 00950551 contracté auprès de la Caisse d'épargne Loire Drome Ardèche dont le capital restant dû au 25/10/2019 est de 40 467,50 € a été oublié.

Afin de pouvoir transférer administrativement le contrat de prêt, il convient de délibérer sur la reprise de cet emprunt.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

APROUVE à l'unanimité des membres présents la reprise de l'emprunt n°00950551 contracté auprès de la caisse d'épargne Loire Drome Ardèche au compte du SISPEC

Objet : TARIFICATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 (CS202002007)

Le Président rappelle que Lors de la réunion du Comité Syndical du 17 décembre 2019, il a été décidé de confier au bureau syndical la réflexion sur la tarification assainissement collectif à appliquer à l'année 2020 en cohérence avec la réalité budgétaire. Un budget prévisionnel a été élaboré en intégrant toutes les dépenses de gestion courante, de personnel, et d'investissement programmées et les recettes attendues (subventions).

Suite à ce travail cela a déterminé un besoin de financement en fonctionnement de l'ordre de 57 000 €.

Le bureau a donc pu faire des simulations :

Suite à discussion entre les membres du bureau la proposition qui est faite est d'harmoniser les abonnements à 90 € HT/ an pour toutes les communes et de conserver pour le moment le tarif des M3 assainis par commune.

Les tarifs assainissement se décomposeraient donc ainsi :

Part fixe : 90 € HT / an

Part variable m3 assaini :

- Les Assions : 0,50 € HT /m3
- Les Salelles : 0.60 € HT /m3
- St Genest de Beauzon : 1,00 € HT/m3
- Payzac : 2,25 € HT/m3
- Gravières, Malbosc : 0,72 € HT/m3

- PFAC nouvelle construction : 3 600 €
- PFAC construction existante : 1 800 €

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,
APROUVE à l'unanimité des membres présents la tarification 2020 telle que présentée par le Président,

**Objet : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAU IMPASSE DE LA MALAUTIERE
AUX VANS (CS202002008)**

Le Président informe les membres de l'assemblée que ce point n'est pas à l'ordre du jour et qu'il convient de l'ajouter ce qui est délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président rappelle que sur cette impasse, le réseau existant est en PVC DN63mm sur 25m environ, puis en fonte grise DN 40 sur 30m, puis en différents types de canalisations de branchements de petits diamètres en cuivre, PVC collé, PEBD...

Les abonnés les plus hauts ont par conséquent des problèmes de manque de pression passant en dessous d'1 bar en période de pointe.

Le réseau en PVC DN 63mm existant sur les 25 premiers mètres de l'impasse est relativement récent et sera maintenu en service, il sera prolongé sur environ 115m en PVC DN 63mm et les branchements seront renouvelés en PEHD DN 32mm pour limiter les pertes de charge,

Le coût prévisionnel de l'opération est de 28 000 € HT.

Suite aux échanges de l'assemblée, il est proposé de programmer les travaux en deuxième partie d'année 2020 et de contacter la municipalité des Vans pour savoir si des travaux de reprise de la chaussée pourraient être envisagés en parallèle.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

APROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation de ces travaux, autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire et à solliciter les aides de l'Etat, du département et de l'agence de l'eau,

**Objet : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE ET
REPRISE DES BRANCHEMENTS EAU POTABLE DANS LE CHEF LIEU DE LA
COMMUNE DE CHAMBONAS (CS202002009)**

Le Président informe les membres de l'assemblée que ce point n'est pas à l'ordre du jour et qu'il convient de l'ajouter ce qui est délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président rappelle que sur la traversée du Village de Chambonas, les canalisations principales existantes sont en fonte grise DN 125 et 60 mm. Les canalisations de branchement sont en PVC collé. Ce réseau est identifié comme étant l'un des plus anciens du Syndicat. La corrosion de l'intérieur des conduites en fonte a nécessité la mise en place d'une purge sur le quartier du pont.

Le renouvellement de ce réseau a été classé dans les priorités n°1 de renouvellements dans le schéma directeur établi en 2019.

Les regards compteurs situés à l'intérieur des propriétés seront sortis et implantés en limite du domaine public de manière à être accessibles depuis la voie publique.

Les canalisations situées entre ancien et nouveau compteur seront également renouvelées de manière à ne pas rétrocéder de canalisations anciennes potentiellement fuyantes aux abonnés.

A la demande de la commune concernée, les travaux seront réalisés en 3 tranches de manière à lui permettre de coordonner des travaux d'aménagement de voirie.

Les trois tranches se décomposent ainsi :

Tranche 1 : le village

2ème semestre 2020

Montant prévisionnel 92 451,90 € HT

Tranche 2 : liaison le village le pont
2ème semestre 2021
Montant prévisionnel 63325,59 € HT

Tranche 3 : Le pont
2ème semestre 2022
Montant prévisionnel 74 340,40 € HT

Montant total prévisionnel 250 000 € HT (dont 19 882,11 € HT d'honoraires, imprévus...)

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,
APROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation de ces travaux, autorise le
Président à signer tout document se rapportant à cette affaire et à solliciter les aides de l'Etat, du
département et de l'agence de l'eau,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Président du SISPEC,
Jean-Marc MICHEL.

